

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 15 avril au 6 mai 2021**

**Projet d'arrêté
portant suppression du site Natura 2000
« prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la
Maria »**

Un avis sur le projet d'arrêté portant suppression du site Natura 2000 « prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » a été émis lors de la phase de consultation publique.

le site « prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » (FR2600986) fusionne avec le site « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan ».

Cet avis porte sur la suppression du site ; il ne concerne pas la procédure du site. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.